



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/44/102
22 février 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-quatrième session
Point 17 b) de la liste préliminaire*

NOMINATIONS AUX SIEGES DEVENUS VACANTS DANS LES ORGANES
SUBSIDIAIRES ET AUTRES NOMINATIONS

Nomination de membres du Comité des contributions

Note du Secrétaire général

1. Les articles 158 et 159 du règlement intérieur de l'Assemblée générale
disposent :

"Article 158

L'Assemblée générale nomme un comité des contributions, qui est un comité
technique comprenant 18 membres :

Article 159

Les membres du Comité des contributions, tous de nationalité différente,
sont choisis de façon à assurer une large représentation géographique et en
tenant compte de leurs titres et de leur expérience personnels; la durée de
leur mandat est de trois ans, correspondant à trois années civiles. Les
membres se retirent par roulement et peuvent être nommés à nouveau.
L'Assemblée générale nomme les membres du Comité des contributions au cours de
la session ordinaire précédant immédiatement l'expiration du mandat des
membres, ou si des sièges deviennent vacants, au cours de la session suivante."

* A/44/50.

2. Le Comité des contributions se compose actuellement des membres suivants :

- M. Kenshiroh Akimoto (Japon)***
- M. Amjad Ali (Pakistan)**
- M. Bagbeni Adeito Nzengeya (Zaïre)*
- M. Ernesto Battisti (Italie)**
- M. Carlos Antonio Bivero Garcia (Venezuela)*
- M. Alain Catta (France)**
- M. Yuri A. Chulkov (Union des Républiques socialistes soviétiques)**
- M. John Fox (Etats-Unis d'Amérique)***
- M. Ion Gorita (Roumanie)***
- M. Peter Gregg (Australie)*
- M. Elias M. C. Kazembe (Zambie)***
- M. V. G. Menon (Singapour)***
- M. Atillo Norberto Molteni (Argentine)*
- M. Carlos Moreira Garcia (Brésil)**
- M. Dimitri Rallis (Grèce)*
- M. Omar Sirry (Egypte)*
- M. Wang Liansheng (Chine)**
- M. Assen Iliev Zlatanov (Bulgarie)***

* Mandat expirant le 31 décembre 1989.

** Mandat expirant le 31 décembre 1990.

*** Mandat expirant le 31 décembre 1991.

3. Le mandat de MM. Bagbeni, Bivero Garcia, Gregg, Molteni, Rallis et Sirry expirant le 31 décembre 1989, l'Assemblée générale sera appelée, à sa quarante-quatrième session, à nommer six personnes pour pourvoir les sièges ainsi devenus vacants. Les personnes nommées le seront pour une durée de trois ans, à compter du 1er janvier 1990.

4. Lors des sessions précédentes, la Cinquième Commission présentait à l'Assemblée générale un projet de décision où elle indiquait le nom des personnes dont elle recommandait la nomination. Le Secrétaire général propose de procéder de même à la quarante-quatrième session.
